

**Ligue Bourgogne/Franche-Comté
Championnats régionaux 2025/2026
Catégories Jeunes U16 – U19
Règlement sportif, administratif et financier**

Validé en Comité Directeur le

*Les Clubs régionaux de Bourgogne/Franche-Comté sont invités à
participer aux Championnats organisés par la Ligue Régionale de
Bourgogne Franche-Comté lors de la saison 2025/2026*

<u>REGLEMENT SPORTIF M16 ET M19</u> <u>2025 2026</u>

COMPETITIONS MOINS DE 19 ANS

Principes d'invitation - 22 équipes - 2 niveaux R1 et R2 en phase qualificative

Régionale 1 - Moins de 19 ans :

R1	
1	UNION BESANCON BAUME
2	AUXERRE MIGENNES
3	RC MONTCEAU
4	BUXY VERDUN CHALON
5	LONS LOUHANS ST AMOUR
6	COUCHES CHAGNY GIVRY
7	OVALE CHAROLAIS DIGOIN
8	ST LEGER

PHASE QUALIFICATIVE :

1 poule de 8 équipes. Les matchs se déroulent en Aller-Retour.

PHASE FINALE :

Les équipes seront classées selon l'article 340-1 des RG de la FFR.

Les équipes classées de 5 à 8 s'affrontent en matchs de classement :

Classement 1 : 5^{ème} – 8^{ème} chez le 5^{ème}

Classement 2 : 6^{ème} – 7^{ème} chez le 6^{ème}

Classement 3 : Perdant du match de Classement 1 contre Perdant du match de Classement 2 sur terrain neutre. Le gagnant terminera à la 7^{ème} place du championnat, le perdant à la 8^{ème} place.

Classement 4 : Gagnant du match de Classement 1 contre Gagnant du match de Classement 2 sur terrain neutre. Le gagnant terminera à la 5^{ème} place du championnat, le perdant à la 6^{ème} place.

Les équipes classées de 1 à 4 s'affrontent en demi-finale aller/retour comme suit sur le terrain du moins bien classé en premier :

1/2 finale Aller 1 : 1^{er} – 4^{ème} chez le 4^{ème}

1/2 finale Aller 2 : 2^{ème} – 3^{ème} chez le 3^{ème}

1/2 finale Retour 1 : 1^{er} – 4^{ème} chez le 1^{er}

1/2 finale Retour 2 : 2^{ème} – 3^{ème} chez le 2^{ème}

Les équipes vainqueurs s'affronteront en finale.

L'équipe vainqueur de la finale sera sacrée championne régional 1 et sera qualifiée pour les championnats de France R1 M19

Régionale 2 - Moins de 19 ans :

	R2	
	Poule 1	Poule 2
1	AUTUN	5 VALLEES CHABLIS MONTBARD TOUCY
2	EMBAR	US DOLOISE
3	LONS LOUHANS ST AMOUR 2	LURE VESOUL
4	MACON CLUNY	GRAND DOLE
5	LE CREUSOT MONTCHANIN	ARBOIS
6	IS ALLIANCE CHAUMONT LANGRES	ST CLAUDE CHAMPAGNOLE OYO
7	GENLIS AUXONNE	PONTARLIER
8	EXEMPT	EXEMPT

IMPORTANT : Compte tenu de l'impossibilité de construire un championnat Régional 3, il sera fait application des règlements généraux de la FFR Cf article 332 et 342

332 – Rugby à XII Les organismes régionaux peuvent organiser des compétitions de rugby à XII :

***Fédérale 2 Féminine
Réserves Régionales 2 et 3
Régional 2 et 3 U19
Régional 2 et 3 U16.***

Dispositions spécifiques applicables aux compétitions de Fédérale 2 Féminine, Réserves Régionales 2 et 3, Régional 2 et 3 U19 et Régional 2 et 3 U16, sous réserve que ces dispositions soient prévues par le règlement spécifique de la compétition de la Ligue régionale :

Si, lors d'une rencontre, une équipe se présente avec un effectif égal ou inférieur à :

- 15 joueurs, la rencontre devra se jouer à XII.**
- 12 joueurs, la rencontre devra se jouer à X.**

Si une équipe se présente avec moins de 8 joueurs, elle sera alors considérée comme forfait, en raison d'un effectif insuffisant.

PHASE QUALIFICATIVE :

2 poules de 7 équipes. Les matchs se déroulent en Aller-Retour.

PHASE FINALE :

Toutes les phases finales de régionale 2 seront soumises à la règle du jeu à XV uniquement.

Barrages comme suit sur le terrain du mieux classé :

Barrage 1 : 2^{ème} poule 1 – 3^{ème} poule 2

Barrage 2 : 2^{ème} poule 2 – 3^{ème} poule 1

Les équipes vainqueurs des barrages affronteront les équipes classées 1^{ère} de chaque poule à l'issue de la phase qualificative, sur terrain neutre, comme suit :

1/2 finale 1 : 1^{er} poule 1 – vainqueur Barrage 2

1/2 finale 2 : 1^{er} poule 2 – vainqueur Barrage 1

Les équipes vainqueurs des 1/2 finales s'affronteront en finale.

L'équipe vainqueur de la finale sera sacrée championne régional 2.

Régionale 3 - Moins de 19 ans :

Les équipes classées de 7^{ème} à 14^{ème} du championnat de Régional 2 s'affrontent sous forme de matchs de classement pour l'obtention du titre de Régional 3

Dispositions spécifiques applicables aux compétitions de Fédérale 2 Féminine, Réserves Régionales 2 et 3, Régional 2 et 3 U19 et Régional 2 et 3 U16, sous réserve que ces dispositions soient prévues par le règlement spécifique de la compétition de la Ligue régionale :

Si, lors d'une rencontre, une équipe se présente avec un effectif égal ou inférieur à :

- 15 joueurs, la rencontre devra se jouer à XII.

- 12 joueurs, la rencontre devra se jouer à X.

Si une équipe se présente avec moins de 8 joueurs, elle sera alors considérée comme forfait, en raison d'un effectif insuffisant.

PHASE FINALE :

Quart 1 : 4^{ème} poule 1 contre 6^{ème} poule 2

Quart 2 : 4^{ème} poule 2 contre 6^{ème} poule 1

Quart 3 : 5^{ème} poule 1 contre 5^{ème} poule 2

Quart 4 : 5^{ème} poule 2 contre 5^{ème} poule 1

Demi 1 : Vainqueur Quart 1 contre Vainqueur Quart 4 terrain neutre

Demi 2 : Vainqueur Quart 2 contre Vainqueur Quart 3 terrain neutre

Classement 1 : Perdant Quart 1 contre Perdant Quart 4 terrain neutre

Classement 2 : Perdant Quart 2 contre Perdant Quart 3 terrain neutre

Finale R3 : Vainqueur Demi 1 contre Vainqueur Demi 2 sur le lieu des finales

L'équipe vainqueur de la finale sera sacrée championne régional 3.

COMPETITIONS MOINS DE 16 ANS

Principes d'invitation - 24 équipes - 3 niveaux R1, R2 et R3 en phase qualificative

Régionale 1 - Moins de 16 ans :

R1	
1	UNION BESANCON BAUME
2	AUXERRE MIGENNES
3	RC MONTCEAU
4	AS MACON
5	GRAND DOLE
6	COUCHES CHAGNY GIVRY
7	OVALE CHAROLAIS DIGOIN BOURBON
8	St LEGER

PHASE QUALIFICATIVE :

1 poule de 8 équipes. Les matchs se déroulent en Aller-Retour.

PHASE FINALE :

Les équipes seront classées selon l'article 340-1 des RG de la FFR.

Les équipes classées de 5 à 8 à l'issus de la phase qualificative s'affrontent en matchs de classement :

Classement 1 : 5^{ème} – 8^{ème} chez le 5^{ème}

Classement 2 : 6^{ème} – 7^{ème} chez le 6^{ème}

Classement 3 : Perdant du match de Classement 1 contre Perdant du match de Classement 2 sur terrain neutre. Le gagnant terminera à la 5^{ème} place du championnat, le perdant à la 6^{ème} place.

Classement 4 : Gagnant du match de Classement 1 contre Gagnant du match de Classement 2 sur terrain neutre. Le gagnant terminera à la 5^{ème} place du championnat, le perdant à la 6^{ème} place.

Les équipes classées de 1 à 4 à l'issus de la phase qualificative s'affrontent en demi-finale aller/retour comme suit sur le terrain du moins bien classé en premier :

1/2 finale Aller 1 : 1^{er} – 4^{ème} chez le 4^{ème}

1/2 finale Aller 2 : 2^{ème} – 3^{ème} chez le 3^{ème}

1/2 finale Retour 1 : 1^{er} – 4^{ème} chez le 1^{er}

1/2 finale Retour 2 : 2^{ème} – 3^{ème} chez le 2^{ème}

Les équipes vainqueurs s'affronteront en finale.

L'équipe vainqueur de la finale sera sacrée championne régional 1 et sera qualifiée pour les championnats de France R1 M16.

Régionale 2 - Moins de 16 ans :

R2	
1	5 VALLEES CHABLIS MONTBARD TOUCY
2	US DOLE
3	LONS LOUHANS ST AMOUR
4	SAONE SEILLE TOUNUS
5	MONTCHANIN LE CREUSOT
6	ST CLAUDE CHAMPAGNOLE OYO
7	GENLIS AUXONNE
8	VERDUN BUXY CHALON

PHASE QUALIFICATIVE :

1 poule de 8 équipes. Les matchs se déroulent en Aller-Retour.

PHASE FINALE :

Les équipes seront classées selon l'article 340-1 des RG de la FFR.

Les équipes classées de 5 à 8 à l'issue de la phase qualificative s'affrontent en matchs de classement :

Classement 1 : 5^{ème} – 8^{ème} chez le 5^{ème}

Classement 2 : 6^{ème} – 7^{ème} chez le 6^{ème}

Classement 3 : Perdant du match de Classement 1 contre Perdant du match de Classement 2 sur terrain neutre. Le gagnant terminera à la 5^{ème} place du championnat, le perdant à la 6^{ème} place.

Classement 4 : Gagnant du match de Classement 1 contre Gagnant du match de Classement 2 sur terrain neutre. Le gagnant terminera à la 5^{ème} place du championnat, le perdant à la 6^{ème} place.

Les équipes classées de 1 à 4 à l'issue de la phase qualificative s'affrontent en demi-finale aller/retour comme suit sur le terrain du moins bien classé en premier :

1/2 finale Aller 1 : 1^{er} – 4^{ème} chez le 4^{ème}

1/2 finale Aller 2 : 2^{ème} – 3^{ème} chez le 3^{ème}

1/2 finale Retour 1 : 1^{er} – 4^{ème} chez le 1^{er}

1/2 finale Retour 2 : 2^{ème} – 3^{ème} chez le 2^{ème}

Les équipes vainqueurs s'affronteront en finale.

L'équipe vainqueur de la finale sera sacrée championne Régional 2

Régional 3 – Moins de 16 ans :

R3	
1	AS AUTUN
2	EMBAR
3	LURE VESOUL
4	NIVERNAIS
5	ARBOIS
6	IS ALLIANCE CHAUMONT LANGRES
7	HT DOUBS
8	ST CLAUDE 2

Compétition en plateaux de 4 équipes en jeu à X.

Calendrier (à venir) – début de la compétition le 8/11. 1^{ère} journée :

RÉGIONAL 3 M16 À X			
DATE	Journée	ÉQUIPE HÔTE	ÉQUIPES VISITEUSES
8 Novembre 2025 : Festival 1	J1	AS AUTUN	EMBAR, LURE VESOUL, NIVERNAIS X
	J1	IS ALLIANCE CHAUMONT LANGRES	US ARBOIS, HAUT DOUBS, SAINT CLAUDE X

PHASE FINALE :

Les équipes seront classées selon l'article 340-1 des RG de la FFR.

Les équipes classées de 3^{ème} à 6^{ème} s'affrontent en barrage comme suit sur le terrain du mieux classé :

Barrage 1 : 3^{ème} contre 6^{ème}

Barrage 2 : 4^{ème} contre 5^{ème}

Les équipes vainqueurs des barrages affronteront les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} à l'issue de la phase qualificative, sur terrain neutre, comme suit :

1/2 finale 1 : 1^{er} – vainqueur barrage 1

1/2 finale 2 : 2^{ème} – vainqueur barrage 2

Les équipes vainqueurs s'affronteront en finale.

L'équipe vainqueur de la finale sera sacrée championne régional 3

BONUS PARTICIPATIONS SEVEN M16 ET M19 :

La participation aux dates de SEVEN M16 et M19 étant annoncées sujettes à l'attribution de points de bonus de participation, lors de la présentation des championnats jeunes 25-26 aux clubs lors de la fin de saison 2024-2025, ainsi que dans les supports de communications des compétitions jeunes, la commission régionale a décidé d'attribuer 3 points de participation à chaque tournoi de qualification.

Cependant le manque d'une communication officielle en amont du tournoi du 18/10/2025 a poussé la commission régionale à prendre la mesure suivante :

Gel des points attribués lors de la journée du 18/10/2025 sauf pour les équipes ayant participées à cette journée qui auraient un problème de participation (validé par la commission régionale) à une des deux autres dates du calendrier.

CALENDRIER GENERAL

28/09/2025	VACANCES SCOLAIRES	Proposition 1 POULE DE 7 OU 8	Festivals Jeu à X
04/10/2025			
11/10/2025		BRASSAGE	BRASSAGE
18/10/2025		SEVEN 1	
25/10/2025			
01/11/2025		A1	
08/11/2025		A2	FESTIVAL 1
15/11/2025			
22/11/2025		A3	FESTIVAL 2
29/11/2025		A4	
06/12/2025			FESTIVAL 3
13/12/2025		A5	FESTIVAL 4
20/12/2025			
27/12/2025			
03/01/2026			
10/01/2026		A6	FESTIVAL 5
17/01/2026		A7	
24/01/2026		REPLI	FESTIVAL 6
31/01/2026		R1	
07/02/2026		R2	FESTIVAL 7
14/02/2026			
21/02/2026		SEVEN 2	SEVEN
28/02/2026		R3	FESTIVAL 8
07/03/2026		R4	
14/03/2026		REPLI	FESTIVAL 9
21/03/2026		R5	
28/03/2026		R6	FESTIVAL 10
04/04/2026	PAQUES		
11/04/2026		SEVEN 3	SEVEN
18/04/2026		R7	FESTIVAL 11
25/04/2026			
02/05/2026		BARRAGES / ½ / ¼ / CLASSEMENT	FESTIVAL 12
09/05/2026		½ / CLASSEMENT	
17-18/05/2026		FINALES REGIONALES	FINALES REGIONALES

REGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Article 1 – Désignations de représentants fédéraux sur les rencontres

Un représentant fédéral sera désigné sur chaque rencontre régionale U16 – U19 R1 et R2. Lorsque les rencontres U16 et U19 sont couplées celui-ci officiera sur les deux rencontres - 16 ans et -19 ans à XV. En cas de rencontres simultanées, ou de rencontres sur deux sites différents, un Représentant fédéral par rencontre sera désigné.

Article 2 – Défraiements des représentants fédéraux

Les frais des Représentants Fédéraux seront réglés par la Ligue Régionale à ces derniers.

Indemnités de 150 € par journée réparties comme suit :

50 € club A – 50 € club B – 50 € Ligue Régionale.

Dans le cas de rencontres simultanées un représentant fédéral sera désigné sur chacune des rencontres, avec un défraiement de 150 € par représentant. Le défraiement de ce deuxième représentant sera supporté par les deux clubs (75 € chacun).

Article 3 – Dates et Heures des Rencontres

Rencontre U16 - 13h30

Rencontre U19 – 15h00

En cas de rencontres couplées, les rencontres devront se dérouler sur le même site.

Article 4 – Modifications de Rencontres

Pour toute demande de modification de rencontre (changements d'horaires, de terrains, de reports), l'opération s'effectuera via Oval-e 2. Cette demande sera considérée comme accordée une fois la modification enregistrée sous Oval-e 2.

Article 6 – Matches reportés

En cas de report d'un match, dont les conditions sont décrites dans l'article 313 des Règlements Généraux, la rencontre se déroulera à la 1ère date de repli prévue dans le calendrier officiel.

Article 7 – Matches sur terrains neutres – phases finales régionales

Frais d'organisation

L'association organisatrice percevra une indemnité de 300 €. Cette indemnité sera versée par la Ligue Régionale sur le compte Ligue en fin de saison.

Les frais d'arbitrage seront répartis à 50% entre les équipes en présence, hors finale.

Article 8 – Limitation du nombre de matches

Conformément à l'article 230.2 des Règlements Généraux, le titulaire d'une carte de qualification en cours de validité ne peut être inscrit sur une feuille de match en qualité de joueur, à plus d'une rencontre officielle organisée par la F.F.R. ou un organisme régional durant une même période de 72 heures. Ce délai de 72 heures doit être respecté entre le coup d'envoi de la première rencontre et le coup d'envoi de la seconde rencontre.

Article 9 – Qualifications spécifiques et limitatives

Rappel art 320.2 de la FFR :

En rugby à XV et sauf réglementation particulière, pour être autorisé(e) à participer à une rencontre de phase finale, un joueur ne doit pas avoir été inscrit sur plus de 15 feuilles de matches en poule de 16, plus de 14 en poule de 15, etc. d'une équipe de niveau supérieur.

Dérogations :

- Si au cours d'un même week-end, une association en phase finale a ses deux équipes qualifiées, les limitations relatives au nombre de match ne s'appliquent pas.
- Si au cours d'un même week-end, une association qui a son équipe « une » senior engagée en phase qualificative et son équipe « deux » qualifiée en phase finale, les limitations relatives au nombre de matches ne s'appliquent pas.

Article 10 – Absence de point de Règlement Régional

Le Comité Directeur de la Ligue Régionale pourra prendre toutes décisions jugées conformes à l'intérêt général du rugby, sur toutes les questions sportives qui seront soumises à son examen et qui ne seraient pas expressément résolues par les commissions compétentes ou résolues dans le présent Règlement ou les Règlements Généraux de la FFR en vigueur. En cas d'urgence, la commission des Litiges est qualifiée en la matière et rend compte au comité directeur de la Ligue Régionale de Bourgogne Franche-Comté.

Application des Règlements Généraux de la F.F.R. en vigueur pour les articles non traités et non développés dans le présent règlement.